

# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le Département : ARDECHE

ID: 007-200039832-20241014-D\_2024\_8\_9-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération : D\_2024\_8\_9

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 14 octobre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice

: 31

Date de convocation du : 08 Octobre 2024

Présents: 25

Votants: 30

Objet : Décision modificative n°2 : Budget Principal n°47500 <u>Titulaires</u>: Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

#### Pouvoirs:

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

### Absent(s):

**Excusé(s)**: Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur PELLET Fabien, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Madame Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des Finances, expose à l'assemblée :

Pour faciliter notre passage anticipé (en 2025) au Compte Financier Unique (C.F.U.), il convient dinscrire des écritures de régularisation de l'actif sur le budget principal. Le C.F.U. est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du C.F.U vise plusieurs objectifs :

Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière :

Améliorer la qualité des comptes ;

Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs pr érogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

La présente Décision Modificative (n°2 du Budget Principal n°47500) vise à ajuster les écritures d'amortissements par rapport aux prévisions budgétaires tant pour les subventions d'investissement que pour les immobilisations.

## Concernant l'amortissement des subventions d'investissement :

Principalement il s'agit de sortir de l'actif (reste à amortir 30 118.00€) une subvention transférée au moment de la création de notre Communauté de communes, subvention qui viendrait du SIDET, syndicat intercommunal qui a réalisé les travaux de construction de l'espace sportif intercommunal des Vans.

		The property of the second	Envoyé en préfecture le 16/10/2024  Reçu en préfecture le 16/10/2024  Publié le		
Imputation	Ouvert	Réduit			
Fonctionnement recettes d'ordre : Chapitre 042 Opération d'ordre de transfert entre section Article 777 : quote part subventions d'investissement Fonction 01 : Opérations non ventilables Analytique 001 Charges de secrétariat Frais généraux Analytique 003 Espace sportif Analytique 022 STBV	35 446.00 534.00 485.00 36 465.00		ID: 007-200039832-20241014-D_2024_8_9-DE		
Fonctionnement dépenses d'ordre Chapitre 023 Virement à la section d'investissement Article 023 Virement à la section d'investissement fonction 01 Opérations non ventilables Analytique 001 Charges de secrétariat Frais généraux	36 465.00				
Investissement recettes d'ordre : Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement Article 021 Virement de la section de fonctionnement fonction 01 Opérations non ventilables Analytique 001 Charges de secrétariat Frais généraux	36 465.00				
Investissement dépenses d'ordre : Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section Compte 139361 Fonds affectés à l'équipement fonction 01 Opérations non ventilables Analytique 001 Charges de secrétariat Frais généraux	30 118.00 Subvention SIDET				
Investissement dépenses d'ordre : Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section Compte 13911 Etat et Etablissements nationaux fonction 01 Opérations non ventilables Analytique 001 Charges de secrétariat Frais généraux Analytique 003 Espace Sportif	5 097.00 534.00 <b>5 631.00</b> €				
Investissement dépenses d'ordre : Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section Compte 13913 Département fonction 01 Opérations non ventilables Analytique 001 Charges de secrétariat Frais généraux Analytique 022 STBV	231.00 1 000.00 <b>1 231.00</b>				
Investissement dépenses d'ordre : Chapitre 040 Opération d'ordre de transfert entre section Compte 13918 Autres fonction 01 Opérations non ventilables Analytique 008/008-02 : CLSH		515.00			

- Concernant les amortissements de biens :
Principalement il s'agit d'inscrire les crédits afférents à l'amortissement d'une étude, amortissement non prévu au Budget.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024 Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

D: 007-200039832-20241014-D\_2024\_8\_9-DE

	Chapitre	Compte	Fonction	Analytique	Ventilation	Montant	ID : 007
							Charges de secrétariat
	042	6811	01	001		+350,00	Frais généraux
							Développement
				002		+ 9 800,00	économique
				005		+ 140,00	Habitat
Dotations aux							RPE Enfance et
amortissements des				800	008-05	+98,00	Jeunesse
immobilisations incorporelles et							Contrat Local de
corporelles				009	HCV	+1,00	Santé
				023		+538,00	Voie Douce
				009	009-21	+1 620,00	Pôle de Santé
				050		+40,00	Déchets
						+ 12 587,00	

DEPENSES

	DEPENSES						
	Chapitre	Compte	Fonction	Analytique	Ventilation	Montant	
	042	6811	01	009	009-20	- 1 500,00	France Services
Dotations aux amortissements des				022		-850,00	STBV
immobilisations				027		-500,00	Médiathèque
incorporelles et corporelles				034		-140,00	EMI
Charges à caractère général	011	617	60	002		- 9 597,00	Développement économique
		Etudes et	Recherches				
						- 12 587,00	

	RECETTES						
	Chapitre	Compte	Fonction	Analytique	Ventilation	Montant	
	040	28188	01	001		+350,00	Charges de secrétaria Frais généraux
				009	009-21	+1 620,00	Pôle de Santé
				023		+103,00	Voie Douce
				050		+40,00	Déchets
		28031	01	002		+ 9 800,00	Développement économique
		281838	01	005		+ 140,00	Habitat
Amortissements des immobilisations		281848	01	008	008-05	+98,00	RPE Enfance et Jeunesse
incorporelles et corporelles		281838	01	009	HCV	+1,00	Contrat Local de Santé
		28033	01	023		+435,00	Voie Douce

								Envoyé en p	préfecture le 16/10/2024
	RECETTES	_						Reçu en pré	éfecture le 16/10/2024
	RECEITES							Publié le	
								ID: 007-200	0039832-20241014-D_2024_8_9-DE
	Chapitre	Compte	Fonction	Analytique	Ventilation	Montant			
	040	28188	01	009	009-20	- 1 500,00	France Ser	vices	
Amortissements des				027		-500,00	Médiathè	que	
immobilisations		2815738		022		-850,00	STBV		
incorporelles et corporelles		281848		034		-140,00	EMI		
	OPNI								
Subvention d'investissement	13	1322	020	001		- 9 597,00	Charges de Frais géné	e secrétariat raux	
						- 12 587,00			

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la Décision Modificative (n°2 du Budget Principal n°47500) telle que présentée ci-dessus, AUTORISE le Président à signer tout document concernant cette présente délibération.

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 14/10/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le